



CONFEDERATION DES HOPITAUX GENERAUX

FNAP – Fédération nationale des praticiens des hôpitaux généraux (Dr G. Eschemann)
SNBH – Syndicat national des biologistes des hôpitaux (Dr C. Linget)
SNMARHNU – Syndicat des médecins anesthésistes réanimateurs des hôpitaux non universitaires (Dr M. Vignier)
S.P.H. – Syndicat des psychiatres des hôpitaux (Dr P. Faraggi)

Membres associés :

SYNGOF – Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France (Pr Giraud)
S.P.F. – Syndicat des psychiatres français (Dr P. Staël)

Dr Pierre FARAGGI

Président

Président d'honneur : Dr Georges Mallard

COLLECTIF

✚ **AMUHF** : Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France

✚ **SNPH-CHG** : Syndicat National des Praticiens Hospitaliers des Hôpitaux Généraux

✚ **UPHP** : Union Nationale des Syndicats de Médecins des Hôpitaux Publics

✚ **CFE-CGC** : Union Syndicale CFE-CGC des Médecins Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires

✚ **USP** : Union Syndicale de la Psychiatrie

Madame, Monsieur le Député,
Madame, Monsieur le Sénateur,

Le ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille vient de présenter aux organisations syndicales, après la nouvelle gouvernance, un projet de modification du statut des Praticiens Hospitaliers qui met fin à leur indépendance professionnelle à l'hôpital.

L'intention du ministère, masquée à grand-peine par une habile stratégie de communication qui cherche à brouiller les pistes, est clairement d'instaurer un recrutement local des Praticiens Hospitaliers et une contractualisation à partir d'un profil de poste définissant les objectifs à atteindre qui placeront de fait les praticiens sous la tutelle directe du Directeur d'Etablissement.

Cette soumission des praticiens à un idéal gestionnaire absolu ne peut que nuire profondément au colloque singulier médecin-malade, pierre angulaire de l'exercice de la médecine. En effet, les décisions prises par les praticiens, sous contrôle gestionnaire direct, ne seront certainement pas les meilleures pour les usagers du système de santé que nous sommes tous.

Et s'il est incontournable que les praticiens exercent leur art en tenant compte des contraintes économiques, supprimer leur indépendance professionnelle en renforçant le poids de contrôles bureaucratiques sous prétexte d'une modernisation des hôpitaux est une autre affaire qui ne pourra que nuire dramatiquement à terme à la santé de nos concitoyens.

Ce projet prévoit aussi, que dans des conditions exceptionnelles liées à des impératifs de gestion économique et de réorganisation d'établissements, et en dehors toute faute professionnelle, les praticiens pourront être radiés définitivement des cadres.

Mettre ainsi sous pression les praticiens, au moment où le découragement, l'amertume, la démobilisation gagnent bon nombre de soignants du fait des difficultés extrêmes de leurs conditions d'exercice, n'améliorera pas, bien au contraire, le fonctionnement des hôpitaux et leur attractivité pour les jeunes praticiens. Déjà, une pétition diffusée depuis 3 semaines, consultable sur le site <http://www.chgweb.org> recueille la signature de 4300 de nos confrères. Ils ne resteront pas inactifs.

Pour toutes ces raisons, la Confédération des Hôpitaux Généraux avec le Collectif des Syndicats de P.H pour la défense de l'Hôpital Public, première organisation syndicale de praticiens hospitaliers, ne signera pas le protocole d'accord du Ministre de la santé **et vous demande de vous engager fermement pour qu'il soit retiré en l'état actuel.**

Dr Pierre Faraggi